



DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

CANTON DE BOLBEC  
COMMUNE DE TANCARVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2021**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	13
- présents	11
- votants par procuration	2
- absents	2
- total des votants	13

L'an deux mille vingt et un, le lundi treize décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Tancarville, convoqué le jeudi neuf décembre deux mille vingt et un, s'est assemblé en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric RABBY-DEMAISON, Maire.

**Etaient présents :**

M. Frédéric RABBY-DEMAISON, Maire

M. Olivier LOUVEL, Mme Céline FOURNIER, M. Christophe LAPERT, Mme Caroline TEMPIER, Adjoint.

M. Jean-Paul TORQUET, M. René LEROUX, M. Guillaume BOIVIN (arrivé à 18h35), Mme Sabrina POULIQUEN, Mme Lise DESENFANT, Mme Pomeline MAILLARD (arrivée à 18h34), Conseillers municipaux.

**Etaient absents :**

M. Hervé MONNIER, Mme Séverine GESLOT Conseillers municipaux.

**Votant par procuration :**

M. Hervé MONNIER donne pouvoir à Mme Sabrina POULIQUEN

Mme Séverine GESLOT donne pouvoir à Mme Sabrina POULIQUEN

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. René LEROUX est nommé secrétaire à l'ouverture de séance.

### **Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réorganisation des écoles élémentaire et maternelle et de la salle polyvalente – Marché à procédure adaptée – Attribution du marché**

---

Considérant que la commune prévoit un accroissement démographique important dans les années à venir, notamment dans la perspective de construction d'environ 80 nouvelles habitations sur 3 ans.

Considérant que les écoles élémentaire et maternelle n'auront pas la capacité d'accueillir le surplus d'élèves apporté par cet accroissement de population.

Considérant que l'école élémentaire n'est pas située sur le même site que l'école maternelle.

Considérant qu'il n'existe actuellement aucune salle de restauration scolaire sur la commune, les élèves des deux écoles déjeunant dans la salle polyvalente.

Considérant que les élèves de l'école maternelle doivent se rendre à pied à la salle polyvalente pour se restaurer distante d'environ 230 mètres.

Considérant qu'il est nécessaire de revoir l'organisation des équipements d'éducation et de restauration en regroupant les écoles sur le site de l'école élémentaire actuelle et de créer un service de restauration approprié à l'accueil des enfants.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de cette opération est fixée à 1 750 000 € HT.

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 8 octobre 2021 pour une remise des offres au 8 novembre 2021 à 12 heures.

Onze candidats ont déposé un dossier dans le délai imparti.

Considérant que l'examen des offres a été réalisé le 15 novembre 2021 par la Commission d'Appel d'Offres.

Suite à cet examen, les membres ont retenu 3 candidats admis à présenter leurs projets :

- MP Architecte PINON Matthieu, 6 Chemin Le Gallais, 76610 LE HAVRE
- Monsieur Olivier BRESSAC, architecte, 6 Place Théodule Benoist, 76430 SAINT ROMAIN DE COLBOSC,
- Atelier 6.24, 6 place Frédéric Sauvage, 76310 SAINTE-ADRESSE

Ces présentations se sont déroulées le 23 novembre 2021 et la Commission d'Appel d'Offres a statué suite à ces présentations afin d'attribuer le marché au lauréat.

#### **Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des votants décide :**

- De conclure le marché adapté de maîtrise d'œuvre avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres à savoir : MP Architecte avec les co-traitants suivants :

- AFFLUENT INGENIERIE, Chemin de la ferme Le Gallais, 76610 LE HAVRE
- SELAS AHMES, 25 rue Lordkitchener, 76600 LE HAVRE
- BEGC, 101 Boulevard Ernest Dalbi, 44000 NANTES

pour un montant de travaux prévisionnel de 1 750 000 € HT ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché adapté de maîtrise d'œuvre et tous les documents s'y rapportant.

- De préciser que les crédits seront prévus au budget primitif 2022 et le seront aux suivants.

#### **Approbation et autorisation de signature d'une convention d'éco pâturage**

---

Considérant que dans un objectif de durabilité environnementale, la Commune de Tancarville souhaite substituer l'entretien mécanique de ses bassins d'orage et des noues selon une gestion par éco-pâturage, technique de gestion alternative des espaces verts par des animaux herbivores.

Considérant que l'éco-pâturage permet de générer des valeurs ajoutées environnementales (préservation de la biodiversité domestique et sauvage, limitation des bruits, baisse des émissions des gaz à effet de serre...).

Considérant que Monsieur Romain MARTIN, habitant de la commune, accepte de mettre à disposition, gracieusement, ses animaux afin d'entretenir les bassins d'orage et les noues de la Commune.

Considérant qu'il convient alors de conventionner afin de définir les modalités de mise à disposition des bassins d'orage et des noues d'une part et des animaux herbivores d'autre part.

#### **Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des votants décide :**

- D'approuver la convention d'éco pâturage, annexée à la délibération.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **Création d'un emploi permanent**

---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour les missions suivantes :

- Entretien des espaces verts
- Entretien courant des bâtiments

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil municipal de créer, à compter du 18 février 2022, un emploi permanent d'agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint technique à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des votants décide :**

- De créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts et d'entretien courant des bâtiments à temps complet.
- De préciser que les crédits nécessaires à la dépense seront à prévoir au Budget primitif 2022.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.



**Décision du Maire :**

- Décision n°2021-03 : Prélèvement sur les dépenses imprévues de fonctionnement



**Communication du Maire :**

- Compte tenu de la dégradation des conditions sanitaires, la cérémonie des vœux 2022 a été annulée.
- Dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, une coupe sécuritaire va être réalisée au Château. Les travaux d'abattage des arbres vont débuter la semaine du 20 décembre prochain.
- L'aire de jeu, située rue de la Seine, est ouverte depuis le 8 décembre dernier.



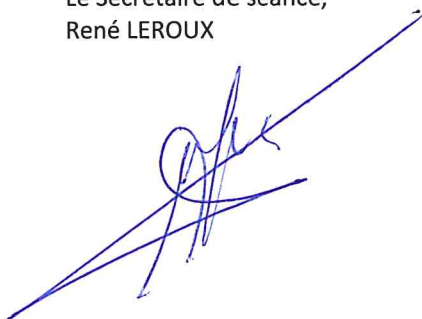
**Questions diverses :**

- Retour sur le marché de Noël et la distribution des colis gourmands aux aînés.



Séance levée à 18 h 46

Le Secrétaire de séance,  
René LEROUX



Le Maire,  
Frédéric RABBY-DÉMAISON

